

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Code général des collectivités territoriales - article L2121-25

Le deux juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAIN, Sophie DESMIER, Roger RICARD, Loïc LACROIX, Aude LECLERC-VOUAUX, David HOCDE, Armelle JOLYS, Norbert LIVENAIS, Isabelle LAUNAY, Romain BRETON, Sylvine GAULTIER.

Étaient absents ou excusés : Sonia GUIOULLIER, Damien DESERT, Claude JUGÉ.

Mme Christelle EVAIN est porteuse d'un pouvoir de Mme Sonia GUIOULLIER.

M. Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de M Claude JUGÉ.

M. Norbert LIVENAIS est porteur d'un pouvoir de M Damien DESERT.

M. le Maire constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement et œuvre.

M. Loïc LACROIX est élu secrétaire de séance.

AFFAIRES SCOLAIRES

2024 – 066 : TARIFS AU RESTAURANT SCOLAIRE 2024/2025 – REVISION ANNUELLE DES PRIX

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ECONOMIE

2024 – 067 : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDES ET D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE « PE DE LA QUEILLE »

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

2024 – 068 : REPRISE SUR PROVISIONS - EMPRUNTS SUISSES

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024 – 069 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET GENERAL

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL

2024 – 070 : ACCUEIL D'UN ETUDIANT EN STAGE AU MUSEE POUR LA REDACTION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

HABITAT

2024 – 071 : HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON : FONDS DE CONCOURS – INVESTISSEMENT COMMUNAL 2023-2025

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES GENERALES

2024 – 072 : AIRE DE CAMPING CARS - CONVENTION D'OCCUPATION DU SOL

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Affichée et mise en ligne le 9 juillet 2024.

*Le Maire,
Patrick GAULTIER*